Envoyé en préfecture le 07/11/2025
Reçu en préfecture le 07/11/2025
Publié le 07/11/2025
ID : 023-200085314-20251106-A20250185-AR

Saint-Dizier-Masbaraud

Mairie de Saint-Dizier-Masbaraud
1 rue du Colombier Saint Dizier Leyrenne 23400 Saint-Dizier-Masbaraud
☎ 05 55 64 40 30 ☎ 05 55 64 09 01 mail : accueil2@stdiziermasbaraud.fr

A2025/0185

Arrêté portant permis de stationnement pour emménagement

Le maire de la commune de Saint Dizier Masbaraud

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;
Vu le code de la route ;
Vu le code de la voirie routière ;
Vu la demande de l'entreprise de déménagement premier relocation en date du 06 novembre 2025 qui souhaite effectuer des travaux de d'emménagement en occupant temporairement le domaine public 3 rue de l'Anclos Saint Dizier Leyrenne 23400 SAINT DIZIER MASBARAUD ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRETE :

Article 1er : Du vendredi 14 novembre 2025 à 8h00 au vendredi 14 novembre 12h00, l'entreprise de déménagement premier relocation est autorisée à procéder à l'emménagement au 3 rue de l'Anclos Saint Dizier Leyrenne 23400 SAINT DIZIER MASBARAUD.

Article 2 : Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- stationnement interdit du vendredi 14 novembre 2025 de 8h00 à 12h00 pour procéder a l'emménagement

Article 3 : La signalisation sera mise en place par le permissionnaire.

Article 4 : l'entreprise de déménagement premier relocation occupera temporairement le domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 5 : M. le commandant de gendarmerie de Bourganeuf chargés en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint Dizier Masbaraud, le 06 novembre 2025,

Le Maire
ROYÈRE Joël